

FICHE N°3

CONSEIL LOCAL DE LA BIODIVERSITÉ

UN CONSEIL LOCAL DE LA BIODIVERSITÉ

Un Conseil local de la Biodiversité ou un Conseil Local du Développement Durable / de la Transition Écologique pour d'autres appellations, est une **instance indépendante, participative et consultative**, administrée avec les **citoyens** et créée par décision du **Conseil municipal**. C'est un **espace d'information, de partage de connaissances, de concertation, d'expérimentation et de valorisation pédagogique**. Le but est de sortir la biodiversité du « monde des experts » et de **mettre en avant la biodiversité dite de « proximité »**.

Lieu de rencontre entre acteurs et municipalité, son but est notamment **l'évaluation, le suivi et le développement de la biodiversité** au sein de la collectivité. Ce Conseil peut aussi mettre progressivement en place des **commissions thématiques** en fonction de leurs axes de travail. Ses avis et propositions sont ensuite communiqués aux élus, qui restent décisionnaires en la matière. Cette instance peut être **constituée d'élus** et de représentants des **différentes collectivités**, d'un collège de citoyens incluant des **habitants**, des **acteurs associatifs** (naturalistes) **et locaux**, ainsi que d'un collège de « personnes qualifiées » incluant des **organismes de recherche ou d'études** (enseignants-chercheurs).

QUELS INTÉRÊTS POUR VOTRE COMMUNE ?

- Un **rôle fédérateur** pour optimiser des actions entreprises par tous les acteurs du territoire dans le domaine de la biodiversité.
- Une **mise en commun** des études, des démarches, des moyens humains.
- Une **meilleure connaissance du territoire**.

TÉMOIGNAGE : Sophie LE DREAN-QUENEC'H DU, Maire de la commune Melesse (35) : Création d'un Conseil Local de la Biodiversité en 2020 - [Plateforme participative](#)

« Le Conseil Local se réunit 2 fois par an, avec à chaque fois l'intervention d'un "expert" sur un sujet touchant à la biodiversité, comme l'intérêt des sciences participatives, l'archéobotanique, les îlots de chaleurs urbains. Ces interventions ont permis la mise en place d'un partenariat avec l'équipe MOZAIC du Muséum National d'Histoire Naturelle, pour tester un protocole de sciences participatives dans l'objectif de mettre en place une trame noire sur la commune. »

LES + POUR LA BIODIVERSITÉ

- Une meilleure prise en compte de la biodiversité dans la **planification urbaine** (PLU), dans **l'élaboration et la mise en œuvre** d'aménagements urbains.
- Une **mise en place d'initiatives propices à la biodiversité** comme la réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC), la mise en place d'un plan d'actions pour la biodiversité avec le programme « Territoires Engagés pour la Nature » (TEN) ou encore des **actions d'animation et de valorisation** de la biodiversité du territoire.

COMMENT S'ENGAGER ?

1. **Consultation** auprès de la population
2. **Délibération** en Conseil municipal et mise en place de commissions thématiques
3. **Mise en place de partenariats et d'initiatives** avec l'aide des citoyens

EN SAVOIR PLUS

- Des **moyens peuvent être mis à la disposition** de ces Conseils locaux par les collectivités. Un budget de fonctionnement peut être attribué annuellement.
- Exemple de Rennes (35) : [Création d'un Conseil Local de la Biodiversité en 2016](#)